



Paris, le 04 Février 2020

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Les bouddhistes cinghalais du Sri Lanka célèbrent leur 72ème "Jour de l'indépendance" - 4 Février

Le Jour ! Quand un peuple perd son indépendance !

La période de années coloniales a détruit la souveraineté de un peuple dans l'île de Sri Lanka, lequel après 1948 a été poursuivie par les Cinghalais qui ont obtenu le pouvoir, par les Britanniques pour gouverner le pays, ce qui a conduit à un génocide contre le peuple tamoul depuis le 4 février 1948.

À partir du XIIIe siècle de notre ère, le Sri Lanka était divisé en trois grands royaumes: un royaume tamoul au nord, un royaume cinghalais au sud-ouest et le royaume de Kandy à l'intérieur. En 1505, les Portugais sont venus sur l'île et ont établi des colonies sur les côtes ouest et sud. Malgré les efforts portugais pour soumettre toute l'île, le royaume de Kandy est resté indépendant. En 1612, le roi de Kandy a formé une alliance avec les Hollandais, battant et délogeant les Portugais en 1656. Malheureusement, en enlevant les Portugais, Kandy a échangé un maître colonial européen contre un autre. Le Sri Lanka a été soumis aux intérêts néerlandais pendant plus d'un siècle et demi. Les intérêts commerciaux britanniques au Sri Lanka ont conduit à l'éviction des Hollandais en 1796.

L'unification en 1815 des trois royaumes de l'île sous la domination britannique a été l'année où la souveraineté des Tamouls leur a été retirée, sans consulter les Tamouls qui avaient leur propre royaume et elle s'est poursuivie jusqu'en 1948, lorsque la Grande-Bretagne a accordé à Sri Lanka son indépendance.

Quant aux Tamouls, l'occupation coloniale de leur patrie par les Britanniques a tout simplement été remplacée par les Cinghalais qui continuent à commettre un génocide.

Les bouddhistes cinghalais du Sri Lanka célèbrent leur 72ème "Jour de l'indépendance" qui leur a donné carte blanche pour éliminer les Tamouls Eelam de l'île.

Les Eelam Tamils continuent de languir sous l'occupation fortement militarisée de leur patrie traditionnelle, un soldat armé contrôlant trois civils. L'armée a occupé par la force les maisons et les terres de civils d'Eelam Tamil qui les ont conduites à vivre dans des camps de fortune dépourvus de biens de première nécessité. L'armée contrôle tous les aspects de la vie civile, y compris leur liberté

La Maison du Tamil Eelam  
 Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul  
 28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018  
 Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com

de réunion et leur gagne-pain dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture. Tout cela est perpétré par un régime de «bonne gouvernance» qui est arrivé au pouvoir en promettant de résoudre la «question tamoule». Pourtant, sa «solution» sur le terrain consiste à effacer complètement l'identité tamoule de l'île sous occupation militaire qui promet la terre saisi pour construire des temples bouddhistes suivis par la colonisation cinghalaise assistée par les forces armées.

Le 17 février 2020, cela fera trois ans que les mères et leurs frères et sœurs ont commencé la manifestation en bordure de route réclamant toute information sur leurs proches disparu depuis des années. Après la guerre d'Iraq, Sri Lanka est le pays qui compte un très grand nombre de personnes qui ont été faites disparaître.

Aucune nation ne devrait être autorisée à perpétrer une telle violation flagrante des droits fondamentaux de l'homme si les personnes qu'elle prétend représenter. L'inaction du gouvernement sri-lankais montre clairement que les Tamouls ne sont pas dignes de leurs droits fondamentaux.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (UNDH) a été proclamée en 1948 par la résolution 217A de l'Assemblée générale des Nations unies comme un standard commun de réalisations pour tous les peuples et toutes les nations. La Déclaration universelle des droits de l'homme, avait pour but de protéger les populations vulnérables, telles que les Eelam Tamils, contre l'oppression et les atrocités de masse perpétrées par des régimes tyranniques.

Cependant, la ONU et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ont lamentablement échoué à protéger les Tamouls Eelam en raison des machinations de puissantes nations aux intérêts économiques et leur politique de contrôle sur les régions de Océan Indien, pour lequel les peuples Tamouls sont sacrifié.

Les Tamouls ont fait confiance au Conseil de sécurité des Nations Unies pour que justice soit rendue et pour mettre un terme au génocide en cours sans résultat tangible jusqu'à présent sur le terrain.

Les Tamouls qui ont leurs origines dans l'île de Sri Lanka, ont toujours été victimes du nationalisme bouddhiste cinghalais comme ce qui arrive aux Rohinjaya au Myanmar sous un nationalisme bouddhiste similaire.

Il a commencé depuis l'indépendance de l'île en 1948.

Soulignant des années de violence contre le peuple tamoul, plusieurs dirigeants cinghalais ont été des exemples d'être heureux en regardons le peuple tamoul souffrir.

Le 11 juillet 1983, le Premier ministre J.R. Jayawardene a déclaré: "Vraiment, si je meurs de faim les Tamouls du nord, le peuple cinghalais sera heureux".

Plus tard, Maithiripala Sirisena, président du gouvernement sri-lankais de 2015 à 2019, n'a pas respecté le délai fixé par l'ONU pour mener des enquêtes crédibles sur les abus. En outre, il a déclaré qu'il ne laisserait jamais ses soldats être poursuivis et a rejeté un nouvel appel des Nations Unies devant un tribunal spécial comprenant des magistrats étrangers.

"Je ne permettrai pas aux organisations (internationales) de dicter la manière de diriger mon gouvernement", a-t-il déclaré le lendemain d'un rapport de l'ONU alarmé par la lenteur "inquiétante" du processus de réconciliation.

"500 millions de roupies ont été alloués à la construction d'un millier de temples bouddhistes dans les provinces du nord et de l'est", a déclaré le Premier ministre, chef du Parti national uni (UNP), partenaire de la coalition gouvernementale, lors d'un rassemblement électoral organisé dans la ville de Vavuniya, au nord du pays. Ce geste indique que le Sri Lanka accorde et maintient le bouddhisme en premier lieu.

Le 18 novembre 2019, sous serment, le président Gotthapaya Rajapaksa a déclaré: "Le Sri Lanka est un pays bouddhiste cinghalais et j'ai été élu par le peuple cinghalais" et le 20 janvier 2020 ", dit-il, plus de 20 000 disparus sont morts"

Depuis 1948, plus de 250 000 morts, plus de 150 000 disparus!

Arrivant au pouvoir le 18 novembre 2019, le nouveau président, déclarant que Sri Lanka s'est un pays bouddhiste déclare que l'hymne national Sri Lankaise sera chanté seulement en langue singhalaise et interdise de chanté en langue Tamoule.

Et en plus nommé tous s'est frères comme premier ministre, ministre de défense et d'autre dans le pouvoir important créons un clan familiale au pouvoir.

Aujourd'hui encore, le régime sri-lankais maintient sa dictature et sa politique de ségrégation contre les Tamouls. La violence contre le peuple tamoul est encore courante. Les terres tamoules sont fortement militarisées, expropriées et colonisées.

Les rapports des Nations Unies indiquent que plus de 70 000 personnes ont été tuées au cours de la dernière période de la guerre, près de 18 000 cadres se sont rendus aux forces armées au cours des derniers jours de la guerre, et le président a déclaré que plus de 20 000 personnes enregistrées étaient mortes.

Si l'ONU n'intervient pas pour mettre un terme au génocide, il n'y aura pas de paix dans l'île. Nous appelons vivement les nations conscientes à intervenir dans l'île et à mettre fin au génocide en cours des Tamouls

Nous vous appelons, membres de l'Union des Nations, à être également les gardiens du peuple tamoul qui a été et est victime de violences d'État depuis 1948 et à protéger cette communauté ethnique, notre demande est de «laisser le peuple décider»

Contact : Thiruchchoti.T  
 Relation Publique et Affaires étrangères  
 Tel : 06 52 72 58 67  
 Email : mte.France@gmail.com

La Maison du Tamil Eelam  
 Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul  
 28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018  
 Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com